

Résumé du mémoire de Cécilia Waneke

« Entre reconnaissance officielle et négationnisme d'Etat du génocide arménien : de 1915 à nos jours. Etude des cas belge, français et allemand »

En 1915, dans le contexte de la Première Guerre mondiale, a lieu ce qu'on appelle le génocide arménien, perpétré par le gouvernement Jeune-Turc au pouvoir dans l'Empire ottoman. Celui-ci a causé la mort, par des massacres et déportations meurtrières, des 2/3 de la population arménienne vivant dans l'Empire ottoman, mais également une partie de la population assyrienne et grecque pontique, soit environ 1,5 million de victimes au total.

Pendant plusieurs décennies, ces événements sont passés sous silence et sombrent dans l'oubli jusqu'à l'établissement de la définition de génocide par Raphael Lemkin, après la Seconde Guerre mondiale et la prise de conscience de la Shoah. La question arménienne refait alors peu à peu surface, et les Arméniens revendiquent la reconnaissance de ces faits par la scène internationale. Il a ainsi fallu plusieurs décennies pour que ce génocide commence à être reconnu et qualifié comme tel par des instances internationales puis nationales et sa reconnaissance, aujourd'hui encore, est loin d'être universellement établie.

Le but de ce mémoire n'est pas d'exposer les causes et faits de ce génocide mais de travailler sur la mémoire de celui-ci, depuis 1915 à ce jour et donc de poser une réflexion sur la période « post-génocide ». Ce mémoire se penche ainsi sur la reconnaissance et le négationnisme de ce génocide mais d'un point de vue officiel uniquement et, afin de limiter le cadre spatial de la recherche, en se cantonnant à sa reconnaissance par trois Etats en particulier : la Belgique, la France et l'Allemagne. Ceux-ci ont tous trois reconnu officiellement ce génocide, mais de façons très différentes (par une loi pour la France ; par une résolution en Belgique ; par une résolution de reconnaissance du génocide et de la coresponsabilité de l'Etat dans celui-ci par l'Allemagne). Ce mémoire, à travers l'analyse de la presse, de dossiers parlementaires, de propositions de lois et de résolutions, s'intéresse ainsi à la nature de cette reconnaissance ainsi qu'aux circonstances l'entourant, à savoir quand elle a été réalisée, pourquoi et comment.

Ce mémoire se penche également sur la position officielle de l'Etat turc (qui a succédé à l'Empire ottoman) face à ce génocide depuis 1923 à nos jours, à savoir un négationnisme d'Etat. Cette recherche analyse les fondements, méthodes, moyens et soutiens de ce négationnisme. Elle confronte, en outre, la vision des faits et l'argumentaire de la communauté internationale, de l'Arménie et de la Turquie face au génocide arménien, présentant les difficultés et enjeux diplomatiques que la position négationniste turque entraîne sur la scène internationale. En effet,

cela a notamment des incidences sur la question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, ainsi que sur les relations internationales, la Turquie ayant vivement réagi à chaque nouvelle reconnaissance officielle au cours de ces dernières décennies (les Etats-Unis étant les derniers en date).

Cette recherche s'est, enfin, concentrée sur l'aspect commémoratif de ce génocide, en particulier sur les mesures officielles prises par la France, la Belgique et l'Allemagne lors du centenaire du génocide arménien, en 2015.